



## *COMMUNIQUE DE PRESSE*

### **Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et son Président, André SANTINI, s'étonnent – une nouvelle fois – des conclusions hasardeuses, farfelues et malhonnêtes de l'étude rendue publique hier par l'UFC - Que Choisir.**

Les consommateurs méritent d'entendre un discours de vérité et non un monologue de sourds.

#### **Le SEDIF conteste les chiffres mensongers avancés par l'UFC - Que Choisir.**

Les équipes administratives et de direction du SEDIF ont rencontré à nouveau le 12 septembre dernier les responsables de l'UFC - Que Choisir estimant que sur le dossier de l'eau – question majeure du XXIème siècle – il était important de collaborer à une juste information du grand public. Aucun des éléments chiffrés fournis à l'UFC n'a été pris en compte.

Pour 4 millions de consommateurs, le SEDIF est le **premier service public de l'eau en Ile-de-France** dont les missions sont d'en garantir la continuité, la qualité et la distribution. Des études récentes – menées par la SOFRES – ont rappelé que plus de 92% des usagers sont satisfaits de l'eau fournie par le SEDIF (Observatoire de la qualité du service public de l'eau – août 2008. Téléchargeable sur [www.sedif.com](http://www.sedif.com)).

L'UFC - Que Choisir estime que la facture des ménages franciliens pourrait être réduite de 80 à 90 millions d'euros. Sinon à vouloir jeter l'opprobre sur **une institution citoyenne**, les chiffres avancés par l'association sont mensongers.

- L'UFC - Que Choisir occulte – dans une démarche intellectuelle hasardeuse et viciée – plus de 9000 des interventions d'entretien annuel. Au-delà des simples réparations de fuites, elle nie l'existence de l'essentiel des métiers nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'eau, assurés par 460 personnes (inspecteurs chargés des relations avec les communes et les usagers, releveurs de compteurs, coordonnateurs de chantiers...) affectées en permanence sur ces tâches, ce qui ne représente qu'une personne en propre pour plus de 9 000 habitants.
- L'UFC - Que Choisir omet de préciser lorsqu'elle avance le chiffre des 13 millions d'euros de rémunérations indirectes :
  - + que, dans toute délégation de service public, le souci de transparence justifie de mentionner clairement le montant des frais de siège et
  - + que – dans une juste répartition des rôles – le SEDIF s'appuie sur son délégataire pour assurer, pour partie, campagne de communication et actions de Recherche et Développement, dont les budgets ne constituent en rien une rémunération indirecte du délégataire.

## **Le SEDIF appelle à une démarche d'écoute et de concertation au bénéfice des consommateurs.**

L'UFC - Que Choisir a décidé de ne pas prendre position sur le choix de la régie publique ou de la délégation à une entreprise. Le bureau du SEDIF s'en félicite et souhaite en effet que l'association s'en tienne à cette décision raisonnable et pragmatique. **Ce sont les élus – désignés par leurs communes – qui au terme d'une démarche longue, réfléchie et graduelle – prendront en toute conscience cette décision.** Désignés par leurs communes, ils représentent les 4 millions de consommateurs des 144 communes du SEDIF. Et c'est en toute logique qu'ils veilleront à la qualité du service public de l'eau rendu à leurs concitoyens.

Concernant la durée d'un éventuel contrat, la Loi Sapin de 1993 encadre les durées d'engagement des contrats de délégation de service public – avec un délai maximum de 20 ans. Quel que soit le choix retenu, le SEDIF appliquera la loi.

André SANTINI – dans une tribune publiée par le journal Les Echos en date du 23/03/08 – s'est prononcé pour un « Grand Paris de l'eau » lançant un appel à la mutualisation des moyens de production des grands services publics d'eau potable d'Ile-de-France. Dans un contexte de baisse des consommations d'eau, il est important – dans l'intérêt commun de tous les franciliens – de garantir une alimentation en eau potable de qualité croissante et sécurisée pour un coût encore mieux maîtrisé. C'est l'eau de demain que nous devons bâtir.

Si le SEDIF joue la transparence auprès de ses 4 millions de consommateurs, nous attendons de l'UFC - Que Choisir que, dans la prétendue défense des consommateurs, elle fasse preuve de rigueur et de cohérence.

*Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France alimente 144 communes de la région parisienne. Il est responsable de la production et de la distribution d'eau potable pour plus de 4 millions de consommateurs, ce qui en fait le premier service public d'eau en France et l'un des tout premiers en Europe. Il est présidé par André Santini, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, Maire d'Issy-les-Moulineaux. Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France a délégué l'exploitation du Service de l'Eau jusqu'en décembre 2010 à Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux Banlieue de Paris, dans le cadre d'un contrat de régie intéressée.*

### **Contact presse**

**Valérie LOCTEAU (SEDIF) – Tél. : 01 53 45 42 42**